

Promouvoir une écologie positive**P3****Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire****T102**

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la Région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, notamment son programme T102,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 23

septembre 2022 approuvant le règlement, d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Loir aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Vie et Jaunay »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 10 février 2023, approuvant la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023, attribuant une subvention de 59 000 € à l'association l'Observatoire Ligérien de la Transition Energétique et Ecologique (TEO), au titre du financement de la mise en œuvre de la phase d'incubation de l'observatoire régional de l'Eau
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Mayenne du 14 décembre 2023 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau Mayenne amont 2024-2026,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 18 janvier 2024 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu » 2024-2026,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines et Romme »,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Thouet du 4 mars 2024 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial « Thouet » 2024-2026,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Observatoire régional de l'eau - Programme d'incubation au sein de l'observatoire TEO -

Avenant à la convention 2023-2024 pour financement 2024

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 59 500 € à la subvention attribuée à l'association TEO par délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023 (2023_06686) pour poursuivre et finaliser le programme d'incubation de l'observatoire de l'eau, soit une subvention totale de 118 500 € ;

D'AFFECTER

une d'affecter une autorisation d'engagement complémentaire correspondante de 59 500 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association TEO pour le financement du programme d'observation sur l'eau présenté en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

1.2 - Missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau

D'ATTRIBUER

une subvention de 50 000 € sur 2 ans à l'association GRAINE pour coordonner le déploiement du programme pédagogique Agriculture et Eau et du réseau « Education à l'eau » en Pays de la Loire sur une dépense subventionnable de 125 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 50 000 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

la convention de partenariat 2024-2025 avec l'association GRAINE présentée en annexe 2 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

1.3 Soutien aux territoires de Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) hors dispositifs CT Eau

D'ATTRIBUER

une subvention de 5 321 € à Eaux & Vilaine - EPTB Vilaine pour la révision du SAGE Vilaine - phase écriture des documents sur une dépense subventionnable de 126 694 € HT ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 5 321 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D'ATTRIBUER

une subvention de 4 500 € au Département de la Mayenne pour la communication du SAGE Mayenne - Année 2024, sur une dépense subventionnable de 15 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 4 500 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau.

1.4 Approbation CT Eau

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 508 631 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024-2026 du Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu » proposé par le Syndicat Grand Lieu Estuaire (SGLE), représentant une participation régionale de 508 631 € pour un coût total éligible de 2 455 760 €, présenté en annexe 4 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu » 2024-2026, conformément à la convention type approuvée lors de la Commission permanente du 14 avril 2023.

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 220 670 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024-2026 du Contrat Territorial « Thouet » proposé par Saumur Val de Loire agglomération (CASVL) et le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT), représentant une participation régionale de 220 670 € pour un coût total éligible de 710 570 €, présenté en annexe 6 ;

D'APPROUVER

le Contrat Territorial « Thouet » 2024-2026, présenté en annexe 7 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 4 400 €, au titre du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024-2026 du Contrat Territorial Eau « Mayenne amont » proposé par le Département de la Mayenne (CD 53), représentant une participation régionale de 4 400 € pour un coût total éligible de 44 000 €, présenté en annexe 9 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Mayenne amont » 2024-2026, conformément à la convention type approuvée lors de la Commission permanente du 14 avril 2023.

1.5 Avenant CT Eau

D'APPROUVER

l'avenant n°1 au Contrat Territorial Eau « Loir aval » 2022-2024 (opération 2021_14907), présenté en annexe 10 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

1.6 Engagements dans le cadre des CT Eau approuvés

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Grand-Lieu [2022-2024] représentant un montant de 12 520 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

D'ATTRIBUER

trois subventions au titre du CT Eau Authion [2023-2025] représentant un montant de 16 077 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Basses Vallées Angevines et Romme [2024-2026] représentant un montant de 8 286 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Vie et Jaunay [2022-2024] représentant un montant de 13 255 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 25 février 2022, conformément au tableau présenté en annexe 14.

2. Ajustements

D'APPROUVER

la prorogation de la subvention accordée au Syndicat mixte des bassins Evre Thou St Denis Robinet Haie d'Alot (opération 2020_09881) jusqu'au 05/06/2025 et la modification de la subvention accordée au Syndicat du bassin versant de Grand Lieu (opération 2023_08462), conformément à l'annexe 15 ;

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 3 825 € à la subvention attribuée au Syndicat du bassin versant de Grand Lieu pour l'Action n° 2H : Expérimentations structurantes sur les espèces exotiques envahissantes, par délibération de la Commission permanente du 22 septembre 2023 (2023_08462), soit une subvention totale de 18 225 € sur une dépense subventionnable de 22 782 € TTC.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Philippe HENRY.

REÇU le 04/06/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs